

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2018

tenue sous la présidence de M. F. GROSS

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal	
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
			M.	J.-M.	KARR	Maire
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusés		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	

Public : 8 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés en 2016 et présentant des dépassements (CHF 470'646.88).
 - 5.2 Renouvellement des éclairages domestiques du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 71'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC).
 - 5.3 Dépose en demande d'autorisation de construire préalable sur les parcelles Nos 495 – 496- 497 et 498 du cadastre communal sises aux Nos 78 – 78A de la route de Chêne / 1-3 du chemin de la Chevillarde : vote du crédit d'étude et financement (CHF 41'000.- TTC).
 - 5.4 Acquisition d'une partie de la parcelle N° 1150 du cadastre communal de Chêne-Bougeries située au chemin du Pont-de-Ville N° 20 / chemin de la Fontaine N°7 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF50'000.- TTC).
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Vice-président, M. Florian Gross, en l'absence de M. Pierre-Yves Favarger, préside la séance. Il ouvre cette dernière à 20h30 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse MM. Bauduccio, Gast et Lecour.

Le Président annonce le dépôt d'une résolution qui portera le N° 1804 R et qui sera traitée au point 6 de l'ordre du jour. Émise par la commission Nature & Environnement cette dernière concerne le développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

Folio 6610, dans l'intervention de M. Borda d'Água, il convient de lire M. Yvan Ardizzone (et non pas Yvan Riesen).

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 est adopté par 17 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau.

Lors de sa dernière séance, le bureau a pris acte de différentes doléances concernant le fonctionnement du groupe de travail consacré au plan directeur communal. Afin d'y remédier, il a été décidé de constituer une sous - commission de la commission Territoire traitant de cet objet, selon les articles 77 (Types de commissions), art 85 al. 3 et 4 :

³ Les commissions peuvent constituer des sous-commissions pour l'étude de sujets particuliers.

⁴ Les séances des commissions font l'objet de procès-verbaux rédigés par les secrétaires-rédacteurs désignés par l'administration municipale en principe dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la séance de la commission. Ils sont remis à tous les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif et sont approuvés par la commission lors de sa prochaine séance.

et

art. 83 (remplacements) du Règlement du Conseil municipal.

Vu l'intense travail effectué jusqu'à présent par ce groupe de travail, il a en outre été décidé d'attribuer rétroactivement des jetons de présence aux membres dudit groupe pour l'année 2017.

Arrivée de M. Lester Martinez à 20h35.

Le Président donne ensuite lecture des courriers suivants :

- Invitation de la section des samaritains des Trois-chêne, datée 1^{er} février 2018 concernant l'assemblée générale du mardi 20 février 2018 :

Monsieur,

Le Comité a le plaisir de vous inviter à la :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Le mardi 20 février 2018 à 19h00,

Au restaurant Mamma Lisa (Route de Mon-Idee 24, 1241 Puplinge)

Nous vous énonçons ci-après l'ordre du jour de cette assemblée :

1. *Election des scutateurs*
2. *Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale*
3. *Adoption du rapport d'activités :*
 - ❖ *de la coprésidence*
 - ❖ *des membres du comité et des mandataires*
 - ❖ *de la commission technique*
4. *Adoption des comptes de la section selon rapport et requête des vérificateurs de comptes*
5. *Décharge au comité*
6. *Adoption du programme d'activité de la section*
7. *Adoption du budget de l'année en cours et du budget cadre de l'année suivante.*

8. Elections :
 - ❖ Des membres du comité à réélire
 - ❖ Des moniteurs samaritains, des moniteurs de cours
 - ❖ Des vérificateurs et suppléant de comptes
 - ❖ Du responsable du don du sang
9. Admission, démission et exclusion de membres.
10. Retour sur les événements de 2017.
11. Divers.

Nous avons également le plaisir de vous inviter à notre traditionnel repas annuel, lequel aura lieu à la suite de cette assemblée générale ordinaire.

*Afin de nous organiser, nous vous remercions de nous confirmer votre présence ou de nous informer de votre absence à l'assemblée et au repas **avant le 12 février 2018** par courriel à : secretariat@samatc.ch ou par courrier postal.*

Dans l'attente du plaisir de vous y retrouver, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Celia Castella et Virginie Moro
Coprésidentes

- Courrier des Etablissements publics pour l'intégration concernant leur 10^{ème} anniversaire, daté 23 février 2018 :

Madame, Monsieur,

Le saviez-vous ? En 2018, les Etablissements publics pour l'intégration fêtent leur 10^{ème} anniversaire ! À cette occasion, plusieurs événements seront organisés par l'institution et nous espérons beaucoup pouvoir compter sur votre présence.

Voici les dates à retenir :

- ***Mercredi 16 mai, 16h30, sur la plaine de Plainpalais*** : vernissage de l'exposition de photographies « Genève dans les starting blocks ! ». Proposée en marge des Special Olympics - Jeux nationaux 2018, cette exposition présente 30 portraits de sportives et sportifs des EPI et d'autres EPH, réalisés par les photographes genevois : Magali Girardin, Christian Lutz et David Wagnières. L'exposition sera visible du 16 au 30 mai.
- ***Mardi 26 juin, dès 11h, à La Combe, Collonge-Bellerive*** : fête d'anniversaire, en présence de tous les usagers, des collaborateurs, des proches et des familles, ainsi que des autorités cantonales et communales.
- ***Jeudi 4 octobre au jeudi 7 octobre, au Bio à Carouge, Point Favre à Chêne-Bourg et une salle de cinéma en ville de Genève*** : les EPI présentent un festival de films sur le handicap, avec des films de fiction, des documentaires, des tables rondes, ainsi que des courts-métrages réalisés pour l'occasion par la HEAD.

- **Mardi 10 octobre, sur l'esplanade des Avanchets** : grand goûter et stands, en musique, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale.

Pour chacun de ces évènements, de plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

En espérant que ces dates trouveront une place dans votre agenda, nous vous prions d'agréer, Modame, Monsieur, nos meilleures salutations.

*Alain Kolly
Directeur général*

- Un courriel, daté 28 février 2018, du comité du jardin d'enfants « Les Castagnettes » :

Monsieur le Président,

Le Comité de l'Association du jardin d'enfants Les Castagnettes ainsi que les 66 parents concernés sont au regret de vous informer que malgré toute leur bonne volonté, l'avocat mandaté par le Conseil Administratif accompagné du Secrétaire Général ont balayé, ce matin, toute tentative de conciliation au Tribunal et s'appêtent à déposer, en dépit du bon sens, une requête en évacuation aussi juridiquement absurde qu'humainement intenable.

Il est regrettable qu'un jardin d'enfants œuvrant depuis 32 ans à la plus grande satisfaction des familles soit ainsi traité d'autant qu'il ne coûte pas un sou à la collectivité!

Pour votre information, les 34 places accordées par l'autorisation du Sasaj sont occupées et ne suffisent pas à répondre à la demande.

Vous noterez que 15 enfants sur 34 sont liés à la commune, ce qui n'est, de loin, pas négligeable.

A l'occasion d'une réunion récente, les parents ont réaffirmé que le type d'encadrement proposé par notre institution correspondait à un réel besoin: celui de familles désireuses de socialiser leur enfant à mi-temps dans un cadre différent de celui de la crèche à prise en charge verticale et plus accessible financièrement que la structure privée.

Pour rappel, nous pratiquons des écolages plus qu'abordables du fait de l'énorme investissement d'un comité bénévole, d'une gestion rigoureuse et de l'absence de tout but lucratif.

Nous accueillons également plusieurs enfants à besoins spécifiques du fait de divers handicaps tels que trisomie 21, cécité, autisme ou encore troubles du développement.

Les effectifs sont au complet pour la rentrée prochaine également, avec, qui plus est, une importante liste d'attente, et, ce, avant l'ouverture des inscriptions!

Les demandes émanant de familles en cours d'installation sur la commune affluent et celles-ci s'étonnent d'apprendre qu'une structure telle que la nôtre pourrait être fermée dans le but d'installer une "école de musique" dont personne n'a jamais entendu parler.

Dans un souci de conciliation, nous avons, entre autres, proposé à Me Patek et à Monsieur Gaillard de n'occuper les lieux que quatre matinées par semaine afin de cohabiter avec cette "entité musicale" tout en répondant aux besoins de tous, mais notre proposition a immédiatement été rejetée ce qui a particulièrement choqué les familles.

Ces dernières, avec le soutien d'une part grandissante de la population traumatisée par l'arrachage, sous escorte policière, des jeux d'enfants, au demeurant toujours stockés dans un hangar, lassées de voir leurs droits bafoués avec l'argent même de leurs impôts, ne manqueront pas de faire entendre leur voix par tous les moyens et plus particulièrement dans les urnes.

En nous tenant à votre disposition pour toute question ou rencontre, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le Comité de l'Association du jardin d'enfants Les Castagnettes.

Le Président en termine avec deux invitations :

- Au challenge de hockey des élus genevois qui aura lieu le vendredi 13 avril à la patinoire des Vernets à 18h00 :

ÉLUS GENEVOIS

Chères élues, Chers élus,

*L'Association Genève Futur Hockey (AGFH), a l'honneur de vous inviter à la **2ème édition du Challenge Hockey des Elus genevois** qui aura lieu le **vendredi 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets**. Cet événement se veut ouvert à l'ensemble des **élus cantonaux et communaux de Genève** (de tout niveau, même débutant) afin de vous plonger dans le monde passionnant du hockey sur glace, plus particulièrement dans celui de la relève Grenat.*

En effet, vous vivrez l'expérience hockey dans la peau d'un joueur le temps d'un match, Dans un défi amical, vous jouerez aux côtés de graines de stars du hockey genevois ainsi que de joueurs professionnels du GSHC. Les équipes seront coachées par des entraîneurs professionnels et le match (2x10 minutes) se déroulera dans la tradition, en présence de l'aigle Sherkan, des mascottes et à l'incontournable chant du Cé qu'é l'Aino !

Programme

*18h00 Accueil et apéritif
18h30 Visite des coulisses GSHC
19h00 Vestiaires : équipement
19h30 Echauffement et match
20h30 Repas*

Au terme de la rencontre, les élus-élues seront conviés-ées pour une fondue/menu au McSorley's Sports bar. Les accompagnants (famille, amis, supporters) sont les bienvenus également.

Vendredi 13 avril à 18h00 au Centre sportif des Vernets
Équipement fourni - Vestiaires et douches sur place

Inscription obligatoire par courriel : info@agfh
(Places limitées) sur le site : [www.agfh/communauté/challenge des élus](http://www.agfh/communauté/challenge_des_élus)
Délai d'inscription : 31 mars 2018
Tarif : CHF 30.- (Match + repas)

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette soirée extraordinaire, recevez, Chères élues, Chers élus, nos meilleures salutations.

Arrivée de Mme Lambert à 20h44.

- A la rencontre de printemps de la coordination des villes de Suisse romande (CVSR), initialement prévue le 16 mars à Bienne, et qui aura désormais lieu le vendredi 1^{er} juin 2018 :

Changement de date de la rencontre de printemps de la Coordination des villes de Suisse romande

Mesdames et Messieurs,

*Nous vous prions de bien vouloir prendre note que la rencontre de printemps 2018 de la Coordination des villes de Suisse romande (CVSR), initialement prévue le vendredi 16 mars 2018, à Bienne, a dû être déplacée au **vendredi 1^{er} juin 2018** en raison des contraintes de l'agenda politique des principaux concernés de Bienne, Neuchâtel et Lausanne.*

La rencontre du 1^{er} juin débutera par un repas à 12h. L'assemblée générale annuelle suivra à 13h45. Elle permettra en particulier d'entériner - sous réserve de la décision de l'assemblée - l'élection de M. Fabio Bongiovanni, président 2017-2018 de la Ville de Neuchâtel, en qualité de successeur de M. Olivier Arni, président démissionnaire de la CVSR au 31 décembre 2017.

Le colloque débutera à 14h15, sur le thème « Finances publiques et financement des prestations de service public ». La convocation à l'assemblée générale et le programme du colloque vous seront adressés en temps utile.

Dans l'intervalle de l'élection du successeur de M. Arni, le soussigné assurera la présidence ad intérim de la CVSR, ainsi que le secrétariat.

Nous vous annonçons par ailleurs que le colloque d'automne aura lieu à Nyon vendredi matin 23 novembre 2018, sur un thème encore à définir, et vous prions d'enregistrer cette date dans vos agendas.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous saisissons l'occasion pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

*Grégoire Junod
Vice-président*

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. Le Guern.

M. Le Guern a deux informations à communiquer pour la commission Territoire. Premièrement, lors de sa séance du 5 février 2018, le mandataire « Urbaplan » a présenté le résultat de l'avancement des travaux de la sous-commission chargée de la préparation du plan directeur communal. Il s'agit d'une première étape consacrée à l'établissement d'une stratégie pour la zone 5. En effet, ce sujet relève d'une problématique urgente, compte tenu du nombre croissant de demandes d'autorisation de construire sur la commune. La présentation du résultat a été articulée autour de deux axes. D'une part, au niveau de l'identification des éléments d'intérêt public, cinq types d'éléments ont été retenus : la préservation des composantes paysagères caractéristiques de Chêne-Bougeries, l'amélioration du réseau de mobilité douce, le renforcement d'une transition qualitative entre l'espace public et l'espace privé dans le respect du droit de la propriété, la conservation des qualités architecturales, patrimoniales et de l'homogénéité de certains secteurs, et le maintien de la fonctionnalité des réseaux naturels et des grandes continuités paysagères et biologiques ainsi que de la perméabilité du sol. D'autre part, le deuxième axe concernait les mesures à prendre dans des zones clairement identifiées sur une carte, ces mesures pouvant avoir un caractère, soit impératif, soit dispositif. Ces mesures concernent les structures bocagères et les alignements d'arbres des secteurs à valeur paysagère et les massifs des cordons boisés, les cheminements piétons et vélos ainsi que les grands axes historiques du domaine public, le traitement de la limite privée/publique et la conservation du mur existant, les secteurs à valeur d'ensemble et/ou à valeur patrimoniale ainsi que les secteurs à planification obligatoire, les pénétrantes de verdure, le passage de la faune et la préservation des sols. M. Le Guern informe que le détail de toutes ces mesures se trouvera dans le procès-verbal de la séance de la commission, mais il souhaitait en faire part lors de la présente séance afin de montrer que le travail effectué a été sérieux et approfondi sur ce sujet sous la direction du mandataire « Urbaplan ».

Deuxièmement, lors de la même séance de la commission Territoire du 5 février 2018, M. le Guern informe que les commissaires ont examiné les possibilités et les contraintes urbanistiques des parcelles communales et voisines sises à l'angle du chemin de la Chevillarde et de la route de Chêne. Les différentes contraintes liées à l'existence d'une zone de développement englobant ces parcelles ainsi que les principes de développement retenus dans le grand projet Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries ont été passés en revue. Il en est ressorti que les commissaires, tout en étant unanimes sur la nécessité de valoriser ces parcelles communales, ont considéré que le projet constructif qui est proposé lors de la séance de ce soir ne semble pas être la seule possibilité pour l'utilisation de ces parcelles, notamment eu égard aux prescriptions du grand projet Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries. En effet, ce dernier prévoit un front-bâti légèrement en retrait des voix de circulation, ce qui permettrait d'ouvrir l'espace public sur la route de Chêne à proximité du tram pour une circulation piétonne cohérente dans l'ensemble de la zone plutôt que de construire un mur de 20 mètres de haut qui va empêcher toute circulation piétonne. Pour cette raison, les commissaires se sont prononcés lors d'un vote de principe par 4 voix pour et 3 abstentions sur la demande suivante : la Commission Territoire, considérant les possibilités et les contraintes liées à l'existence d'une zone de développement et englobant les parcelles sises à l'angle de chemin de la Chevillarde et de la route de Chêne, demande au Conseil administratif de mandater un architecte indépendant pour obtenir l'image directrice avec plusieurs variantes de l'ensemble des parcelles considérées avant d'engager toute autorisation de construire, ceci dans le but de trouver la meilleure solution esthétique et fonctionnelle de valorisation des parcelles communales concernées.

Le Président cède la parole à Mme Wyss.

Mme Wyss communique que la Commission Nature & Environnement a tenu deux séances au mois de février, dédiées toutes deux à prendre connaissance sous deux éclairages différents du projet de fiche « plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique » PSIA, élaboré par l'Office fédéral de l'aviation civile, l'OFAC. Le premier regard est celui des opposants au PSIA, cosignataires de l'initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport du groupe CARPE (Coordination pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement), le deuxième, celui de l'analyse du PSIA à travers les lunettes de M. Jean-Pierre Jobin, de l'association Genève-Cointrin. En résumé, la commission soumettra plus tard lors de la présente séance, au point 6 de l'ordre du jour, une résolution qui a été envoyée préalablement par courriel et distribuée à nouveau ce soir à tout un chacun.

Le Président passe la parole à Mme Maye.

Concernant la commission Territoire et le travail conduit actuellement concernant le PDCom, Mme Maye souhaiterait apporter une précision quant à la position du PLR.

La position des membres PLR de cette commission, ainsi que de notre groupe en général, n'est pas de figer à l'heure actuelle la gestion de la zone villa, comme cela peut le paraître avec le questionnaire qui nous a été distribué. Nous souhaitons en effet faire un travail allant du général au spécifique. Nous estimons que s'attaquer à la vue micro nous conduit à apporter par la suite une vue macro plus restreinte, ce qui n'est pas notre but.

Si nous réduisons la densification, il faut pour autant pouvoir indiquer également où elle se fera, raisons pour lesquelles nous estimons que le document – questionnaire qui nous a été distribué doit rester en stand-by tant que nous n'avons pas étudié, analysé et travaillé sur la globalité.

Nous formulons le rappel de l'urgence d'avoir un Plan directeur communal, raison pour laquelle nous nous permettons d'intervenir ce soir. Le désir du PLR est de voir ce projet aboutir dans les meilleurs délais et en toute transparence, tant avec nos collègues du Conseil municipal qu'avec la population. Avoir un plan directeur communal à un horizon relativement proche nous permettra d'apparaître davantage comme des partenaires fiables vis-à-vis de nos autorités supérieures.

Nous souhaitons par ailleurs souligner en gras que l'objectif d'un Plan directeur communal n'est pas de surcharger l'administration municipale en créant par exemple un service de l'urbanisme mais bel et bien de donner une feuille de route référentielle quant à l'aménagement territorial de notre commune.

Le Président passe la parole à M. Borda d'Água.

M. Borda d'Água a une information concernant un événement organisé par 3 Chêne Culture qui aura lieu le dimanche 11 mars à 15h00. Il s'agit d'un partenariat avec le festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH). Ainsi, une représentation de « Brundibar » par la compagnie Hans Krasa aura lieu à cette heure-là, laquelle sera suivie d'une discussion avec le metteur en scène du spectacle, des comédiens de la pièce et des invités du festival autour de la question des droits humains. Une projection du film « Un jour ça ira » aura lieu à 18h30. Cette dernière sera suivie d'une discussion sur l'accueil des migrants en présence du réalisateur et des invités du festival. M. Borda d'Água invite chacun à assister à ce moment du FIFDH.

4. Communications du Conseil administratif.

Le Président donne la parole à M. Karr, Maire.

TERRITOIRE

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 7 février, de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente de la parcelle N° 764, sise à hauteur du N° 21 du chemin de la Chevillarde, bien que j'aie personnellement estimé que cette question aurait nécessité un examen plus approfondi, afin d'envisager dans quelle mesure la construction de logements communaux aurait été possible sur cette parcelle d'une surface de 1538 m².

Concernant toujours le domaine du Territoire, le Conseil administratif a préavisé favorablement l'inscription à l'inventaire cantonal des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment N° C401 et d'une partie de la parcelle N° 3094 du cadastre communal, situés à hauteur du N° 30 du chemin de Vert-Pré.

Plan directeur communal et planification directrice localisée

M. Karr remercie Mme Maye de lui transmettre son texte. Il n'a pas très bien compris son sens mais l'occasion se présentera d'en parler en commission. Concernant l'intervention de M. Le Guern en début de séance, M. Karr informe qu'il sera donné suite à l'invite de la commission sous forme d'un zoom localisé sur la planification directrice de l'ensemble des parcelles qui sont concernées par la demande, en coordination avec le projet de plan directeur communal.

Cinéma Forum

Par ailleurs, plusieurs questions ayant été posées au cours des précédentes séances de votre Conseil, concernant le devenir du bâtiment abritant le cinéma *Forum*, sachez que j'ai rencontré, le 29 janvier, des représentants de la régie Moser Vernet & Cie SA, ainsi que les architectes en charge du projet de rénovation/transformation de ce bâtiment, propriété de la SI Chêne-Centre SA, laquelle a été récemment rachetée.

Sachez également que les installations de l'ancien cinéma ont été entièrement démontées par l'ancien propriétaire et qu'un trou de 1,50 m environ sépare, désormais, l'ancien espace de réception de la salle en tant que telle.

Par ailleurs, aux dires de mes interlocuteurs, la demande en autorisation de construire portant sur une surélévation de trois étages du bâtiment pour rentabiliser l'acquisition qu'ils venaient de faire aurait été refusée par la DDU.

J'ai, par ailleurs, profité de cette rencontre pour leur rappeler que la teneur de divers préavis communaux, préalablement délivrés dans le cadre de ce dossier, demeurerait d'actualité et qu'il serait, en conséquence, souhaitable que l'autorisation de construire accordée par le Département soit rapidement mise en œuvre par les nouveaux propriétaires.

Hier après-midi, nous avons à nouveau reçu l'architecte qui a mobilisé une équipe de quatre personnes pendant trois semaines pour élaborer un nouveau projet que l'on peut qualifier de prometteur. Il a été convenu qu'il soit à disposition de la commission Territoire pour une brève présentation lors d'une prochaine séance. Tout le monde est au courant du passif très lourd que les uns et les autres ont avec le cinéma Forum. Pendant des années, il n'y a pas eu

d'action décisive dans le cadre de ce dossier. La prudence reste donc de mise mais il y a quand même une lueur d'espoir.

Chantier A

Concernant le « chantier A » du Village et suite à une séance du Comité de pilotage qui a eu lieu le 29 janvier, un mandat afférent à une étude géotechnique complémentaire a été confié à la société CSD. Cette étude complémentaire a été nécessaire pour que le pool des mandataires qui ont obtenu le pilotage du chantier puisse souscrire une assurance de responsabilité civile vis-à-vis de la commune.

Par ailleurs, un contrat relatif à la direction des travaux, selon normes SIA 1001/1, sera signé dans les jours à venir avec le bureau Mégevand architectes SA, étant encore précisé que ce document sera accompagné d'un contrat d'association entre ledit bureau et les sociétés MDB ingénieurs civils associés SA, Energestion SA et Zanetti ingénieurs conseils, lesquelles forment pour l'occasion un *pool* de mandataires en tant que société simple dans le cadre de ce chantier.

Sur cette base, les soumissions afférentes aux divers travaux à entreprendre devraient être rentrées d'ici le mois de mai. Vous aurez donc l'occasion lors de la prochaine séance de la commission Territoire de faire la connaissance du chef de file de ce groupement, lequel pourra répondre directement aux questions.

Dans l'intervalle, un échafaudage intérieur sera posé dans le bâtiment sis au N° 23, afin de garantir son accessibilité, étant encore précisé que ce dernier devra, au préalable, faire l'objet d'un important nettoyage.

Vu l'importance des synergies à développer entre ce futur chantier et le « chantier A » du Village, nous avons également veillé à faire se rencontrer les représentants du bureau BCR qui a gagné le concours organisé par la Codha et ceux du bureau Mégevand SA, mandataire de la commune.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu, mercredi 21 février, entre le Conseil administratif et les représentants du bureau Energestion SA, accompagnés de représentants du bureau Mégevand SA, pour une présentation d'un projet d'alimentation, par une solution de chauffage à distance, des divers bâtiments à rénover/transformer dans le Village, notamment et en premier lieu de ceux situés à hauteur des N°s 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Espace public intérieur du village

- sous-périmètre à acquérir auprès des Favrat

L'acquisition d'une petite portion de la parcelle N° 1150 du cadastre communal, destinée à être réaménagée en espace public, figurant à l'ordre du jour de votre Conseil, ce soir, sachez qu'une rencontre a eu lieu avec le bureau d'architecture BCR, dont le projet à développer sur ladite parcelle a été classé au premier rang par le jury du concours SIA 142, organisé par la CODHA, laquelle envisage, au demeurant, de déposer une demande en autorisation de construire concernant cette même parcelle, d'ici la fin de l'année.

- sous-périmètre actuellement en main de Valres SA

Vendredi 16 mars au matin aura lieu une validation des données financières relatives au solde des échanges et cessions nécessaires à la réalisation de l'espace public intérieur, toujours sous

condition de dépollution préalable des surfaces prévues démolies par la venderesse Valres SA.

Cette validation préfigure un crédit similaire à celui figurant à l'ordre du jour de votre séance de ce soir afin de compléter la maîtrise foncière par la commune des surfaces situées à l'arrière des immeubles 17-19 de la rue de Chêne-Bougeries en mains privées.

FEU ET PC

ORPC – Sauveteurs – Pompiers

Sachez que notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires est intervenue, samedi 27 janvier, dans le cadre de l'incendie d'un appartement situé dans l'immeuble sis au N° 5 du chemin du Pont-de-Ville. Par ailleurs, la commission des Finances devrait être prochainement saisie d'un crédit d'engagement et financement, d'un montant de CHF 100'000.- TTC environ, en lien avec l'acquisition d'un véhicule de transport hommes et matériel, acquisition ayant fait l'objet d'un préavis de principe favorable par l'OCPPAM.

Divers

Enfin, vous vous souvenez certainement de l'offrande au maire effectuée par une Conseillère municipale à la fin de la dernière séance de votre Conseil. Référence est faite au folio 6637 du procès-verbal.

Dans la mesure où notre serment de Conseillers administratifs nous interdit de retirer un quelconque avantage de la fonction, décision a été prise de verser cet ouvrage - richement relié et savamment illustré - en tant que donation aux archives communales. Cet ouvrage pourra ainsi être consulté soit sous le n° 2018.ADL.742.01, soit sous le nom "Fonds privé Anne Déruaz Lombard".

Tout en remerciant la conseillère municipale de ce don précieux, qui résume bien les préoccupations du moment de son descendant, nous encourageons la famille, au-delà des seuls "*Secrets de Casanova*", à enrichir leur fonds d'autres ouvrages du même genre, afin de labourer ce sillon littéraire et afin d'en approfondir les fondements.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

CULTURE

Les événements à venir

Le week-end des **10 et 11 mars** accueillera, pour son 15^{ème} anniversaire, **le festival de Marionnettes & Cie**. Une partie officielle ouvrira les festivités, dès 13 h 15, au Parc Sismondi avec un goûter offert par la commune. Pas d'ateliers payants cette année, mais un parcours de la marionnette qui sera installé dans le parc et ouvert au public (droit d'entrée avec chaque billet de spectacle acheté, et au prix de CHF 5.- pour les autres) avec des postes variés et ludiques. Les divers spectacles auront lieu comme d'habitude à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Le Dr Daniel Warner, politologue, animera la première des trois conférences consacrées aux droits humains, **le mardi 13 mars, à 20 h 00**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Il nous éclairera, à cette occasion, sur l'histoire et la situation actuelle des droits humains sur le

plan mondial. A noter d'ores et déjà que les deux prochaines conférences qui auront lieu en automne, s'intituleront « Est-ce la fin des droits humains ? » et « Comment l'ONU répond aux graves violations des droits humains ».

Pour sa deuxième année de résidence à Chêne-Bougeries, l'Opéra-Théâtre nous propose une nouvelle création nommée « **Jérémy Fisher** », oeuvre pour enfants d'Isabelle Aboulker, d'après la pièce de théâtre de Mohamed Rouabhi, jouée par l'**Opéra-Théâtre Junior**. Les représentations auront lieu le **vendredi 23 mars, à 19 h 00, le samedi 24 mars, à 17 h 00, et le dimanche 25 mars, à 14 h 00 et 17 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Une représentation pour nos écoles primaires aura lieu, quant à elle, le vendredi après-midi.

« **La peinture sous verre** » sera à l'honneur du **13 au 29 avril, à l'Espace Nouveau Vallon**. C'est à l'occasion du **vernissage de l'exposition, le jeudi 12 avril, à 18 h 30**, que vous pourrez rencontrer M. Eric Verrax, commissaire d'exposition et directeur du Musée du Fixé sous verre, avec qui une collaboration a été mise en place à cette occasion, bien que les œuvres présentées proviennent exclusivement de la collection privée d'un amateur chênôis.

Pour son traditionnel concert de printemps, le **Brass Band Arquebuse Genève** a choisi la Ville de Chêne-Bougeries pour présenter un programme des plus variés, tel un kaléidoscope qui nous fera voyager du nord au sud au travers d'œuvres classiques, solistiques, populaires et jazz, menées avec brio par ses 34 musiciens, sous la direction de Jean-Pierre Chevallier. Ce concert aura lieu le **vendredi 13 avril, à 20 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

Le Mérite Chênôis 2018 sera décerné, à l'occasion d'une belle soirée accueillant également les personnes nouvellement naturalisées de notre commune, le **mercredi 18 avril, à 18 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Ses récipiendaires seront Madame et Monsieur Spescha, responsables de la Galerie La Primaire à Conches, et grands acteurs de la vie culturelle de notre Ville.

L'**Orchestre Buissonnier** présentera son Concert de Printemps, le **mardi 24 avril, à 20 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Sous la direction de Marcel Ortega i Marti, les solistes Chloé Jullian, violon, et Irénée Krumenacker, alto, nous feront voyager sur des œuvres de Händel, Vivaldi, Martin, Montsalvatge ou encore Mozart.

PETITE ENFANCE – ÉCOLE - JEUNESSE

Notre BuPE sera temporairement fermé du lundi 12 au vendredi 30 courant, pour permettre le traitement des dossiers d'inscription et la répartition des places disponibles, en vue de la prochaine rentrée scolaire, étant, toutefois, précisé que les permanences téléphoniques seront maintenues selon les horaires usuels.

Concernant la crèche « Rigaud », l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) nous a indiqué que la procédure relative à notre demande de subvention était en voie de finalisation.

Concernant la problématique des « Castagnettes » et répondant en cela aux interrogations de M. Messerli, lors de la dernière séance de votre Conseil, je rappellerais qu'une procédure en mesures provisionnelles a été initiée, non pas par la commune mais bel et bien par l'association, par-devant la Chambre administrative de la Cour de justice, afin de nous faire interdiction de disposer de notre pavillon.

Une seconde procédure en contestation de la résiliation du contrat de prêt à usage et en constatation de l'existence d'un droit d'usage en sa faveur, sur le pavillon « Castan », a également été initiée par l'association par-devant la Chambre administrative de la Cour de justice, toujours.

La commune a, quant à elle, initié par-devant cette même Chambre administrative une procédure en reddition de comptes, afin d'obtenir la production de ces derniers pour l'année 2016 et pour le premier semestre 2017.

La commune a également initié, par-devant le Tribunal de première instance, une procédure en mesures provisionnelles, afin de faire interdiction à l'association et aux membres de son Comité de disposer du pavillon « Castan », suivie d'une procédure en évacuation afin de pouvoir reprendre possession de ce dernier.

Enfin, sachez encore qu'un courrier a été adressé, le 20 février, à l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse, afin de déterminer si les travaux de mise en conformité du pavillon requis, dans le cadre de l'autorisation d'exploitation délivrée par la SASAJ, avaient bel et bien été effectués par l'association dans le délai imparti, à savoir au 8 janvier 2018.

Nous demeurons, à ce jour, dans l'attente d'une réponse de l'Office concerné.

Écoles

Concernant nos écoles, j'ai eu le plaisir de rencontrer, le 30 janvier, l'APEC, dont les représentants ont été dûment informés de l'état d'avancement du projet d'agrandissement de l'école de Conches.

À cet égard, il a été indiqué à ces derniers qu'une éventuelle location provisoire, par la commune, du bâtiment voisin, propriété de l'État, abritant « la Petite Ourse », avait été refusée par le canton.

Des discussions ont également eu lieu, concernant la prochaine rentrée scolaire, à teneur des dernières prévisions d'effectifs erronées établies par le SRED et suite à diverses rumeurs malheureuses, concernant un possible transfert d'élèves fréquentant l'école de Conches vers une autre école primaire située sur le territoire communal.

Par ailleurs, j'ai également assisté, le 5 février, à la séance du Conseil d'établissement à laquelle de nombreux représentant-e-s d'associations, dont celles impliquées dans les démarches participatives communales « Mobilité », avaient été conviées par la Directrice.

Une réflexion devra donc être conduite quant à la pertinence de ma participation ou de celle de représentants de notre administration communale aux futures séances du Conseil d'établissement qui sortent complètement du cadre fixé par le DIP.

AFFAIRES SOCIALES

La traditionnelle distribution des pommes et pommes de terre, en faveur des personnes à revenus modestes, aura lieu le 18 avril, avec l'aide des collaborateurs du service des Routes.

Un concert de l'Orchestre Buissonnier sera offert à nos aînés, le 24 avril, à 10 h 30, ce dernier étant précédé d'un café-croissant à partir de 9 h 30, lequel sera servi par des jeunes encadrés par nos TSHM.

Concernant les demandes de naturalisations, sachez encore que du 1^{er} janvier 2017 à la fin du mois de février de l'année en cours, le Conseil administratif a préavisé 85 dossiers concernant au total 127 personnes.

MOBILITE

Chemin de la Colombe – zone piétonne

J'ai le plaisir de vous annoncer que la zone piétonne provisoire du chemin de la Colombe a été réalisée durant les vacances scolaires de février, conformément à nos objectifs.

Pour rappel, l'arrêté provisoire de la DGT a une durée maximale d'une année. Au terme de l'essai, si nous souhaitons pérenniser ce projet, une enquête publique et un nouvel arrêté s'avéreront nécessaires. Au préalable, un projet d'aménagement définitif vous sera bien évidemment présenté. Pour l'heure, nous avons enregistré 2 doléances du voisinage, concernant la fermeture provisoire de la déchetterie, ainsi que des commentaires positifs relatifs à cette mesure, au bon fonctionnement des places « dépose-minute » et à la possibilité, pour les familles, de bénéficier de ce nouvel espace, hors de toutes nuisances et dangers.

S'agissant de l'éco-point, nous évaluerons attentivement l'impact de sa fermeture et, cas échéant, rechercherons de nouvelles solutions.

Démarche participative – Secteur nord

Une nouvelle séance a eu lieu hier soir, en présence des associations et de la DGT.

À cette occasion, des premiers éléments de réponse ont pu être donnés aux signalements des associations, relatifs aux problématiques de sécurité et nuisances dans le secteur. De nombreuses possibilités d'amélioration ne peuvent néanmoins être mises-en-œuvre dans l'immédiat, en raison du projet de « l'Axe Frontenex » et des travaux liés à la réfection des collecteurs. Concernant ce dernier point, nous allons évaluer, avec la DGEau, la possibilité de procéder, au plus vite, à la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur le chemin De-La-Montagne.

S'agissant de l'entretien courant des revêtements de nos axes communaux, le service des Routes effectue, depuis le mois de décembre, une tournée mensuelle afin de remédier aux défauts superficiels du revêtement, principalement sur les axes du chemin De-La-Montagne, de la route Jean-Jacques Rigaud et du chemin de Grange-Falquet. Les associations ont également été informées que les habitants sont invités à signaler les nids-de-poule, qui peuvent se former rapidement en cette période de gel/dégel, auprès du service Technique.

En outre, d'ici à l'année 2020, dans le cadre du plan quinquennal de l'entretien, la réfection de l'ensemble des trottoirs communaux sera entreprise afin de faciliter la mobilité des piétons.

Par ailleurs, lors de cette séance, nous avons défini les objectifs d'un futur mandat d'étude, afin d'en rédiger le cahier des charges, relatif à la sécurité et à la promotion de la mobilité douce dans le secteur nord de notre Commune.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Concernant le domaine des Bâtiments et Travaux, les membres de la commission homonyme seront saisis, lors de leur prochaine séance prévue le 12 courant, d'une présentation de l'état d'avancement du projet d'agrandissement de l'école de Conches, lequel prévoit, désormais, l'installation d'un pavillon provisoire, ainsi que d'une proposition de crédit d'engagement et financement, relatif à des travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Par ailleurs, suite à la séance du 2 février du Comité d'évaluation, concernant le marché afférent au nettoyage et à l'entretien de la Voie verte CEVA, notre Conseil et le Conseil administratif de Thônex ont décidé d'attribuer ce marché à la Fondation des Ateliers Feux-Verts.

Ce contrat devrait donc pouvoir être signé prochainement.

Concernant la passerelle Gautier enjambant la Seymaz, sachez que la commune voisine et partenaire de Chêne-Bourg a confié, le 19 décembre de l'année passée, mandat à la société Charpente Concept SA, en vue d'une expertise afférente à l'état de ladite parcelle, construite en novembre 1979, et constituée de deux sommiers porteurs en bois lamellé-collé cintrés sur la partie supérieure, d'un platelage en bois massif et d'un garde-corps en bois, d'une portée d'environ 12,5 m, étant encore précisé que les deux éléments porteurs s'appuient sur des culées en béton situées de part et d'autre des rives.

Il ressort de l'expertise effectuée, que les appuis des sommiers porteurs « côté Chêne-Bourg » présentent des dégâts irréversibles dus à de la pourriture.

Une solution de remplacement est à l'étude et ce projet reviendra bien évidemment dans le cadre des commissions de votre Conseil.

Enfin, je souhaite vous faire remarquer ce soir l'excellent travail et l'excellente organisation de nos services extérieurs dans le cadre de la problématique du déneigement. Si vous avez parcouru le canton, vous aurez remarqué que notre commune a été très bien déblayée par rapport à d'autres communes et nos collaborateurs se sont donné une peine énorme pour venir en aide aux malheureux automobilistes qui étaient parfois bloqués au milieu de la route, ceci avec une gentillesse qu'il convient de relever tout particulièrement.

Arrivée de M. Ulmann à 20h59.

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés en 2016 et présentant des dépassements (CHF 470'646.88)

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que le Conseil administratif est amené à proposer des crédits complémentaires pour le bouclage d'anciens crédits présentant des « dépassements ». Certains, tel que celui concernant le collecteur de l'avenue des Arpillères, qui avait été voté par le Conseil municipal en date du 30 janvier 2014, n'incluait pas, comme c'était l'usage à

l'époque, les participations financières des riverains concernés. Quand bien même la commune a obtenu des rétrocessions de l'ordre de CHF 891'000.- au total, elle se doit de faire apparaître un « dépassement » dans ses comptes. L'ensemble de ces crédits complémentaires a été expliqué en détail lors de la commission des Finances. L'exposé des motifs y afférent semble explicite. M. Locher reste néanmoins à disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind n'a pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qu'a dit M. Locher. Le 20 février dernier, la commission des Finances s'est penchée sur ces crédits dont l'un est particulièrement important, les autres représentant des sommes relativement peu importantes. Elle a reçu toutes les explications qu'elle a demandées et la commission a préavisé à l'unanimité l'ouverture d'un crédit complémentaire.

Le Président ouvre la discussion.

En ce qui concerne le premier dépassement de CHF 405'000.-, M. Le Guern n'a pas très bien compris la raison fournie par M. le Conseiller administratif. Il lui demande de préciser. S'agit-il d'argent qui reviendra à la commune ou qu'elle dépensera ?

M. Locher rappelle que le Conseil municipal a voté le 30 janvier 2014 un crédit de CHF 1'450'000.- Les dépenses effectives ont été de CHF 1'855'000.- et la commune a obtenu une rétrocession de CHF 891'000.-. Donc le crédit est bouclé avec des dépenses effectives inférieures à ce qui était initialement prévu.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DIVERS CRÉDITS
D'ENGAGEMENT TERMINÉS EN 2016 ET PRÉSENTANT DES DÉPASSEMENTS
(CHF 470'646,88)

Vu la délibération du 30 janvier 2014 ouvrant un crédit de CHF 1'450'000.- pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé de l'avenue des Arpillères et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 1'855'045,70, laissant apparaître un dépassement de CHF 405'045,70,

vu la délibération du 30 janvier 2014 ouvrant un crédit de CHF 95'000.- pour les travaux d'aménagements routiers du secteur des chemins de la Colombe et des Bougeries et le montant de la dépense s'élevant à CHF 118'714,75, laissant apparaître un dépassement de CHF 23'714,75,

vu les délibérations des 20 juin 2013 et 28 janvier 2016 ouvrant des crédits de CHF 151'473,70 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé du chemin Puthon et le montant de la dépense s'élevant à CHF 174'579,50, laissant apparaître un dépassement de CHF 23'105,80,

vu la délibération du 12 novembre 2015 ouvrant un crédit de CHF 40'000.- pour les travaux de réaménagement des locaux de l'Etat civil et le montant de la dépense s'élevant à CHF 41'631,83, laissant apparaître un dépassement de CHF 1'631,83,

vu les délibérations des 4 février 2010 et 6 mars 2014 ouvrant des crédits de CHF 268'200.- pour les travaux d'aménagement du bassin fontaine sis à la place Colonel-Audéoud et le montant de la dépense s'élevant à CHF 275'049,25, laissant apparaître un dépassement de CHF 6'849,25,

vu les délibérations des 24 mai 2012, 25 avril 2013, 14 novembre 2013 et 28 janvier 2016 ouvrant des crédits de CHF 1'224'591,04 pour les travaux de rénovation de la garderie « Le Petit Manège » et le montant de la dépense s'élevant à CHF 1'234'625,74, laissant apparaître un dépassement de CHF 10'034,70,

vu la délibération du 21 avril 2016 ouvrant un crédit de CHF 34'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule léger et le montant de la dépense s'élevant à CHF 34'264,85, laissant apparaître un dépassement de CHF 264,85,

conformément à l'article 30, al. 1 let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 470'646,88,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances, lors de sa séance du 20 février 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 470'646,88 pour couvrir les dépassements suivants :

- CHF 405'045,70 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé de l'avenue des Arpillères,
- CHF 23'714,75 pour les travaux d'aménagements routiers du secteur des chemins de la Colombe et des Bougeries,
- CHF 23'105,80 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé du chemin Puthon,
- CHF 1'631,83 pour les travaux de réaménagement des locaux de l'Etat civil,
- CHF 6'849,25 pour les travaux d'aménagement du bassin fontaine sis à la place Colonel-Audéoud,
- CHF 10'034,70 pour les travaux de rénovation de la garderie « Le Petite Manège »,
- CHF 264,85 pour l'acquisition d'un véhicule léger.

D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5.2 Renouvellement des éclairages domestiques du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 71'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC.

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher expose que dans le cadre de l'entretien du CSSM, il est apparu nécessaire d'entreprendre un renouvellement des éclairages domestiques, soit les éclairages des couloirs et des halls d'entrée (hormis les salles, les terrains, les tennis). Ces luminaires sont devenus obsolètes, raison pour laquelle il convient de les changer. Une étude sur invitation a été initiée. Cette dernière a démontré la faisabilité de ce projet qui a été repris, à l'arrivée du nouveau directeur, avec l'option, non pas de remplacer « un pour un » les éclairages existants, mais de placer un luminaire en remplacement de deux, voire trois d'entre eux, une telle approche permettant des économies importantes du point de vue de la consommation électrique. Par ailleurs, les technologies actuelles permettent de faire varier l'intensité lumineuse en fonction des horaires. En réponse à des questions qui avaient été posées lors de la présentation du projet en séance de commission, M. Locher précise qu'il sera procédé à une extinction de la lumière à la fermeture des lieux, soit un peu après minuit et ce jusqu'à six heures du matin. Cela étant, une luminosité fluctuante perdurera dans les couloirs et les halls. Ce projet a été plébiscité par les délégués du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin. Comme l'a relevé M. le Président, la dépense d'investissement est divisée entre les trois communes à parts égales.

M. Locher ne peut qu'inviter les membres du Conseil à voter ce crédit de l'ordre de CHF 71'000.- qui permettra de pérenniser l'excellence de l'éclairage du centre sportif.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances s'est penchée sur cette question le 20 février dernier. Elle ne peut que se féliciter de savoir que l'on va installer des luminaires qui consomment moins d'énergie. Ainsi, c'est à l'unanimité que la commission a préavisé favorablement cette demande de crédit.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RENOUVELLEMENT DES ÉCLAIRAGES DOMESTIQUES DU CENTRE SPORTIF
SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 71'000.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 213'000.- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à renouveler les éclairages domestiques du Centre Sportif Sous Moulin (CSSM),

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal dudit CSSM lors de sa séance du 28 novembre 2017,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 20 février 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour le renouvellement des éclairages domestiques du Centre Sportif Sous-Moulin, un crédit d'engagement de CHF 71'000.- TTC (1/3 de CHF 213'000.- TTC);
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 71'000.- TTC, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 3410.1181.50300.10 « Amortissements ordinaires du patrimoine administratif », de 2019 à 2028;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

5.3 Dépose de demande en autorisation de construire préalable sur les parcelles N^{os} 495 – 496 – 497 et 498 du cadastre communal sises aux N^{os} 78 – 78A de la route de Chêne / 1 – 3 chemin de la Chevillarde : vote du crédit d'étude et financement de CHF 41'000.- TTC

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher souligne que c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il présente ce soir devant le Conseil avec cette demande de crédit d'étude et de financement de CHF 41'000.-. C'est une petite somme certes, mais c'est surtout une grande opportunité. En effet, il s'agit de déposer auprès du Département une demande d'autorisation de construire préalable, ce qui permettra d'avoir une détermination de sa part concernant la faisabilité d'un tel projet, avec comme objectif de mettre à disposition, dans un délai raisonnable, les locaux dont la commune manque cruellement pour des activités émergeant aux domaines de la Petite enfance, de la Jeunesse ou de la Culture. Chêne-Bougeries dispose aujourd'hui de terrains de réserve, à l'angle de la route de Chêne et du chemin de la Chevillarde. Ainsi, l'ancienne école de Grange-Canal, désaffectée depuis de nombreuses années est utilisée pour divers cours, principalement de musique. Elle a été approchée par les voisins qui ont l'intention de valoriser leurs parcelles, étant précisé que ces dernières se trouvent dans leur intégralité,

depuis 1957, en zone de développement. La proposition consiste à réaliser un partenariat avec eux, afin de déposer un projet commun qui permettra, d'une part, d'avoir un planning rapide du point de vue de la finalisation architecturale de l'avant-projet et, d'autre part, en fonction d'un certain nombre de discussions à venir, d'avoir également la possibilité d'aménager les parcelles en fonction des besoins de la commune. Il est en particulier question de disposer de locaux destinés à la Petite enfance, à distance de la route de Chêne. Tout est aménageable et possible de ce point de vue.

Suite à cette demande d'autorisation, M. Locher rappelle que le projet est censé évoluer et il est évident que les tenants et aboutissants en seront discutés dans le cadre des commissions. Il ne peut qu'inviter à aller de l'avant, car les procédures habituelles sont longues, de dix à quinze ans, voire plus, alors que les besoins de la commune augmentent constamment et de manière importante.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que la commission en question a préavisé favorablement la demande de crédit d'étude et de financement par 4 voix pour, 3 voix contre et une abstention. Elle a obtenu bon nombre d'explications sur ce projet complexe.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission des Finances a préavisé favorablement la demande de crédit par 5 voix pour, 2 voix contre, deux abstentions, après une longue discussion.

Mme Garcia Bedetti intervient pour rappeler que dans le domaine de la culture, la commune a cruellement besoin de locaux notamment pour l'Accademia d'Archi, pour laquelle elle loue des locaux à hauteur de CHF 25'000.- par année, sachant aussi que cette école de musique se trouve dispersée en de nombreux lieux et rencontre des difficultés toujours plus importantes pour donner ses cours. Il existe donc un véritable besoin en la matière ainsi que dans le domaine de la Petite enfance.

Le Président ouvre la discussion.

Au-delà du souhait de la commission Territoire que M. Le Guern a communiqué tout à l'heure de mandater une étude indépendante pour définir une image directrice pour cet ensemble de parcelles, il aimerait souligner certains points qui lui paraissent pour le moins curieux dans le projet proposé. On explique que c'est une opportunité extraordinaire, qu'il faut saisir au plus vite, mais M. Le Guern constate que la commune dispose de 48,6% de la surface des parcelles concernées. Or, après cette magnifique opération, elle ne sera plus propriétaire que de 38% des surfaces de plancher puisque le promoteur utilise les droits à bâtir de tiers pour bâtir sur la propre parcelle de la commune. M. Le Guern se demande à qui profite réellement cette opération, ce d'autant plus que l'on construit trois immeubles, un sur chaque groupe de parcelles, donc à la limite chacun peut construire chez soi. Par ailleurs, la commune n'aura pas d'architecte pour ce projet puisque c'est celui du promoteur qui en sera de fait le directeur. Elle ne disposera donc d'aucun contrepoids. M. Le Guern a le sentiment qu'en optant pour ce projet, d'une part, on brade les intérêts de la commune en disposant au final de surfaces moindres et, d'autre part, on renonce à l'amélioration du réseau de mobilité

douce qui est un des éléments majeurs du plan directeur communal. Sur ce point, M. le Guern a rappelé tout à l'heure que le grand projet (Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries) prévoyait justement d'utiliser cet endroit pour améliorer la mobilité douce en direction du tram de la route de Chêne. Par ailleurs, le promoteur en question n'a pas laissé un bon souvenir à la collectivité à l'époque où M. Longchamp a dû intervenir pour empêcher l'appropriation induite d'appartements construits à La Tulette. M. Le Guern constate donc que bon nombre de points incitent à ne pas aller dans la direction proposée dans le cadre de ce projet, mais plutôt de se reposer la question de savoir ce que la commune de Chêne-Bougeries entend faire de ses parcelles, car tout le monde semble d'accord qu'il faut les valoriser.

M. Locher maintient que c'est une formidable opportunité. Il a bien compris que M. le Guern ne veut pas de construction à cet endroit mais l'avantage de la commune est de pouvoir, entre autres, modifier l'implantation de ses futurs locaux sur l'ensemble du périmètre. La densité relevée dans le cadre du projet et par le Département font que les droits à bâtir de la commune restent les mêmes. Il est évident que si on allait dans le sens d'une densification maximale, comme le ferait, sans doute, un promoteur. M. Locher ne pourrait soutenir une telle approche. Il n'en demeure pas moins que le projet présenté permet néanmoins d'optimiser l'usage des terrains dont la commune est propriétaire.

Mme Sobanek estime qu'*a priori*, cela peut être une opportunité de travailler avec un privé pour autant que les choses aient été bien mises à plat. Cependant, ce qui la gêne, dans ce projet, ce n'est pas obligatoirement cette collaboration, mais c'est le fait que ce dernier a été discuté avec le conseiller administratif en charge du dossier, puis présenté comme quelque chose d'assez abouti à la commission des Bâtiments et Travaux. Il n'y a donc pas un moment pour digérer et réfléchir à tout cela et on dit ce soir : « Allez-y, c'est une occasion rêvée ! ». Mme Sobanek aimerait rappeler quelques éléments du dossier. A la lecture de la délibération, elle remarque qu'une étude historique et architecturale a été réalisée ; mais elle ne se rappelle pas avoir voté un crédit pour une telle étude confiée à Mme Chaillot Calame. Ensuite, il est fait mention d'un rapport d'analyse visuel et topographique de l'allée des tilleuls, située entre la route de Chêne et la villa. Le vote du crédit d'étude y relatif a également dû lui échapper. Un relevé des parcelles par Heimberg SA et un relevé précis des végétations ont également été entrepris. Tout cela signifie que ce dossier est traité depuis des semaines, voire des mois alors que le Conseil municipal est mis devant le fait accompli, comme on dit en allemand « *friss oder stirb* » – bouffe ou meurt ! Mme Sobanek observe que cela se produit souvent dans cette enceinte. Franchement, on ne peut pas continuer de travailler ainsi. Il aurait fallu discuter bien avant de ce projet. Bien des problèmes pourraient être évités si l'on prenait la peine de discuter certains projets plus en amont, donnant ainsi à tout un chacun le temps de les digérer. Il n'en demeure pas moins que Mme Sobanek est en faveur de la construction de locaux pour la commune. Elle sait que cette dernière en a véritablement besoin. Elle signale en passant que dans le cadre des zones de développement, une densité de 1.8 est usuelle, alors que le projet présenté prévoit une densité de 1. Mme Sobanek s'attend déjà à ce que le canton tape sur les doigts de la commune. En résumé, elle aimerait qu'à l'avenir on communique un peu plus tôt et qu'on laisse le temps de réfléchir aux tenants et aboutissants de ce type de projets.

M. Fassbind souligne qu'il aime bien aussi disposer du temps nécessaire pour digérer les projets, mais que dans le cas d'espèce, on se situe au début d'un long processus. Une étude fort élaborée a été présentée en commission des Bâtiments et Travaux concernant tant l'analyse des végétaux que la valeur patrimoniale des différentes bâtisses. S'il s'agissait ce soir de voter un crédit d'investissement, M. Fassbind donnerait raison à Mme Sobanek parce

que le temps a effectivement manqué pour s'approprier le projet. Or, il s'agit en l'occurrence d'une dépense de CHF 41'000.- pour une demande préalable. Ensuite l'Etat prend position quant à la faisabilité du projet. Comme cela a été dit, peut-être que la densité va être jugée insuffisante. Il sera donc toujours possible de revenir en arrière, d'explorer d'autres voies, de s'occuper uniquement des parcelles de la commune ou de participer au projet. Donc, un investissement de CHF 41'000.- permettant de déterminer une voie, ceci par rapport à d'autres crédits dont les montants sont bien supérieurs, paraît intéressant à M. Fassbind qui pense qu'il faut saisir l'opportunité qui se présente. Il votera donc en faveur du crédit demandé et engage les membres du Conseil à faire de même.

M. Messerli se montre surpris de l'intervention de Mme Garcia Bedetti qui annonce ce soir qu'il y aurait une possibilité de construire des locaux pour la petite enfance. Or, il n'en a pas entendu parler jusqu'à ce jour et ce n'est pas par le fait d'avoir des ordres du jour très chargés et des séances supprimées. Cela sent plutôt l'argument pour vendre le projet.

M. Locher suggère au contraire à M. Messerli de se détromper. Actuellement, la commune est en pleine réflexion concernant toutes les opportunités qui peuvent se présenter afin de trouver des solutions pour répondre à différents besoins. M. Locher a parlé à plusieurs reprises de la propriété située à la route de Florissant que la commune souhaite acquérir. Il existe également d'autres projets dans la commune dont M. Locher n'a pas forcément fait état par souci de confidentialité envers des privés. Une démarche similaire à celle qui vient d'être présentée a été faite au chemin Vert-Pré, laquelle n'a toutefois pas pu aboutir. Toutes les propriétés qui semblent intéressantes sont analysées par le Conseil administratif qui est à la recherche de solutions pour l'ensemble des activités de la commune.

M. Karr apporte quelques précisions à Mme Sobanek. En premier lieu, ce n'est pas la commission Territoire qui a été saisi du projet bien que cela eut été souhaitable. D'autre part, tous les mandats dépendent du promoteur, raison pour laquelle des crédits d'étude n'ont pas été présentés.

M. Ulmann n'est pas d'accord d'entendre dire qu'il n'a jamais été question des besoins de la petite enfance dans la commission qu'il préside. Il a précisément demandé qu'on fasse un tour d'horizon des bâtiments que possède la commune, il y a quelques mois, pour voir ceux où il y avait des disponibilités et quels étaient les axes de développement principaux. Il a surtout été question lors de cette séance de bâtiments destinés à la Petite enfance et aux écoles. Il avait été notamment relevé que lors de la construction d'un bâtiment, dès l'instant où on entend y placer une crèche, une analyse devait être entreprise.

Mme Sommer ne pense pas du tout qu'il s'agit en l'espèce d'une affaire où le Conseil est mis devant le fait accompli. S'agissant d'une demande en autorisation préalable, c'est un crédit exploratoire dont il est question en vue de déterminer ce qui est réalisable. A cet égard, Mme Sommer rappelle l'affaire « Pouponnot » où il était question de changer d'entreprise dans le cadre de la demande en autorisation préalable, mais il s'est avéré, après quelques recherches de sa part, que tout était en ordre. Il est donc courant de faire une demande d'autorisation préalable pour voir ce qui peut être fait et éventuellement changer par la suite.

M. Karr a deux précisions à apporter. Mme Sobanek a parlé d'un indice de densité de 1 et de 1.8. Il ne faut pas confondre les pommes et les poires. L'indice d'utilisation du sol est une chose et l'indice de densité en est une autre. En 5^{ème} zone de développement 3, les indices normatifs sont de 1.2 pour l'indice d'utilisation du sol, de 1.8 pour l'indice de densité, et M.

Karr renvoie Mme Sobanek aux publications du Département à ce sujet. Mais ces indices souffrent d'exceptions notamment en raison d'équipements publics, d'élaboration de cheminements pour cyclistes, piétons et autres.

En ce qui concerne l'affaire « Pouponnot » mentionnée par Mme Sommer, M. Karr précise que le cas était très différent. Il ne se situait pas dans le cadre d'une autorisation préalable mais de demandes complémentaires. D'autre part, un plan de localisation de quartier était en force, ce qui est aussi la manière normative de régler l'aménagement d'un territoire en zone de développement, ce qui n'est au demeurant pas le cas ici.

Mme Sobanek souhaite obtenir une précision, M. le Maire a dit que c'est le promoteur qui a entrepris toutes les études, y compris sur la parcelle de la commune ?

A la connaissance de M. Karr, il n'y a pas eu d'étude sur la parcelle de la commune.

M. Locher explique que l'allée d'arbres se trouve sur les parcelles des propriétaires concernés mais ces derniers ont fait analyser en même temps l'état sanitaire des arbres situés sur les parcelles communales.

M. Martinez voit de son côté une opportunité et la forme du projet ne le choque pas du tout. Quand il entend les explications données ce soir, il s'agit clairement pour lui d'un crédit d'étude et qu'il votera favorablement.

La parole n'est plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉPOSE EN DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE PRÉALABLE SUR LES PARCELLES N^{OS} 495 – 496 – 497 ET 498 DU CADASTRE COMMUNAL SISES AUX N^{OS} 78 – 78A DE LA ROUTE DE CHÊNE / 1 – 3 DU CHEMIN DE LA CHEVILLARDE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 41'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 22 janvier 2018,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions par les membres de la commission Finances, lors de leur séance du 23 janvier 2018, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **12 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation d'une étude visant à permettre la dépose d'une demande d'autorisation de construire préalable sur les parcelles N^{OS} 495 – 496 – 497 et 498 situées à hauteur des N^{OS} 78 – 78A de la route de Chêne / 1 – 3 du chemin de la Chevillarde, un crédit d'engagement de CHF 41'000.- TTC;

- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements N° 0290.2300.50400.01, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'intégrer, en cas de réalisation d'un projet constructif, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le N° 0290.2300.50400.01 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2019 à 2048, étant encore précisé qu'en cas de non-réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 0290.2300.33004.00, dès l'année qui suit l'abandon du projet.

5.4 Acquisition d'une partie de la parcelle N° 1150 du cadastre communal de Chêne-Bougeries située au chemin du Pont-de-Ville N° 20 / chemin de la Fontaine N° 7 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 50'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr souligne que l'exposé des motifs est clair. Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle en faveur du 3^{ème} projet, soit l'aménagement de l'espace public. Il n'y a rien à rajouter mais il reste à disposition pour toute question.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que ce point a été abordé le 23 janvier 2018 en commission des Finances et que le crédit sollicité a été préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Karr a omis un point, à savoir que le Conseil administratif n'a pas jugé utile de passer en commission Territoire puisque c'est la mise en œuvre du projet directeur du village qui a été vu à maintes reprises. L'acquisition en elle-même est bénigne.

En lisant l'exposé des motifs, M. Stroun ne comprend pas très bien la raison de l'acquisition d'un petit bout de la cour. Que veut-on en faire ?

M. Karr renvoie M Stroun à l'image du chemin directeur du village et du plan de site. Actuellement, à l'intérieur du village de Chêne-Bougeries, depuis le front de rue (17-19, chantier A), d'une part, le chemin du Pont-de-Ville / chemin de la Fontaine, d'autre part, tout a été recouvert de façon fonctionnelle mais pas très esthétique. Il y a donc la volonté, dans le cadre du projet, de dégager tout cet espace. Pour avoir une image idéale, M. Karr engage M. Stroun à se rendre au café de la Fontaine pour voir la beauté des arcades et l'illustration de ce que donnerait cet espace intérieur, une fois libéré. C'est pour réaliser cela que la commune a besoin d'un petit bout de terrain qui appartient à la famille Favrat et d'acquérir une surface de parcelle qui appartient à Valres SA, donc de certains propriétaires fonciers qui détiennent les parties intérieures, pour faire cet espace public. Il faut donc finalement acquérir tout ce qui se trouve façade à façade, moins un petit bout derrière le 17-19 qui est prévu dans le plan de site comme l'extension possible sur la propriété foncière de Valres pour en faire par exemple un restaurant avec une arrière-cour ou un couvert.

M. Messerli demande un vote nominal.

Le Président demande si M. Messerli est suivi. Il l'est.

Il donne lecture de la délibération puis procède au vote nominal :

Mme Armand : OUI	M. Lecour : absent
M. Balmer : OUI	M. Le Guern : OUI
M. Bauduccio : absent	M. Martinez : OUI
M. Borda d'Água : OUI	Mme Mathez-Roguet : ABSTENTION
M. Colquhoun : OUI	Mme Maye : OUI
Mme Déruaz-Lombard : ABSTENTION	M. Messerli : OUI
M. Fassbind : NON	Mme Nicolas : OUI
M. Favarger : absent	Mme Sobanek : OUI
M. Gast : absent	Mme Sommer : OUI
M. Gross : préside la séance	M. Stroun : OUI
Mme Heiniger : OUI	M. Ulmann : OUI
Mme Jotterand : OUI	Mme Wyss : OUI
Mme Lambert : OUI	

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° 1150 DU CADASTRE
COMMUNAL DE CHÊNE-BOUGERIES SITUÉE AU CHEMIN DU PONT-DE-VILLE N°
20 / CHEMIN DE LA FONTAINE N° 7 : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 50'000.- TTC)

Vu l'intérêt pour la commune de Chêne-Bougeries d'acquérir une portion d'une surface encore à déterminer de la parcelle N° 1150 du cadastre communal sise au chemin du Pont-de-Ville N° 20 / chemin de la Fontaine N° 7,

vu l'article 30, al. 1 let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par le commission des Finances, lors de sa séance du 23 janvier 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

- d'autoriser le Conseil administratif à acquérir une portion d'une surface encore à déterminer provenant de la parcelle N° 1150 du cadastre communal sise au chemin du Pont-de-Ville N° 20 / chemin de la Fontaine N° 7;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- TTC en vue de cette acquisition;

- de comptabiliser la dépense indiquée dans le comptes des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le N° 0290.2200.50100.10 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2019 à 2048;
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci;
- de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1 Résolution

Le Président commence par le traitement de la résolution qui portera le numéro 1804 R. Elle a été émise par la commission Nature & Environnement et elle concerne le développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030.

Résolution présentée par la commission « Nature et Environnement », le 1^{er} mars 2018

Développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030

- *Vu la possibilité donnée aux 45 communes genevoises de s'exprimer par rapport à la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) élaborée par l'Office fédéral de l'aviation civile OFAC*
- *Vu la contribution essentielle de l'aéroport à l'économie genevoise*
- *Vu les impacts climatiques, acoustiques et atmosphériques du transport aérien*

Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries invite le Conseil administratif :

à une prise de position avant le 16 mars 2018, en réponse à la mise à l'enquête du projet de PSIA du 15 novembre 2017, allant dans le sens d'une continuité de l'exploitation de l'aéroport et anticipant d'ores et déjà les limites quantitatives incompressibles d'un aéroport urbain de 340 hectares ne disposant que d'une piste unique et sans réserve foncière.

Le Président donne la parole à Mme Wyss.

Mme Wyss s'assure que chacun dispose bien d'une copie de cette résolution. La possibilité est donnée aux communes de Genève de pouvoir s'exprimer par rapport à ce plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), bien que la commune ne soit pas directement concernée par les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et de santé publique. Mais elle ne peut pas rester indifférente à ce qui se passe sur l'autre rive de notre petit canton.

Concernant la pollution atmosphérique, Mme Wyss fait remarquer qu'on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas. En effet, avec le projet d'extension des aires d'envols et d'atterrissages, les passages des avions se rapprocheront de la rive gauche. Donc, même si on ne la voit pas, la pollution atmosphérique est bien là. Mme Wyss soumet cette résolution donc en espérant que ses termes peuvent convenir, n'étant pas particulièrement axés sur un aspect ou un autre.

Le Président ouvre la discussion.

M. Colquhoun tient à rappeler à l'ensemble du Conseil municipal que cette affaire concerne un plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique et non pas une discussion sur les nuisances possibles et environnementales de l'aéroport sur un plan général. Il est demandé aux communes concernées de se prononcer sur un plan sectoriel et des mesures extrêmement précises qui font l'objet d'un document de plus de cinquante pages. M. Colquhoun rappelle également que la consultation populaire était ouverte jusqu'au 8 janvier 2018 et que les communes concernées – pour reprendre exactement les termes de ce PSI 1 - ont jusqu'au 16 mars pour se prononcer. Les communes concernées sont d'abord les communes de site (Bellevue, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier), et les communes avec limitation d'obstacles (Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Chancy, Collex-Bossy, Coligny, Confignon, Dardagny, Genève, Genthod, Laconnex, Lancy, Le Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier, Versoix). Chacun aura compris que ce sont les communes qui se situent dans l'approche de l'aéroport, selon une carte qui fait partie du PSIA (cf. page 41). Il y a ensuite des communes avec exposition au bruit selon les valeurs de planification DS2 (valeurs fédérales) et cela concerne Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bellevue, Bernex, Cartigny, Chancy, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Laconnex, Le Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier, Versoix, et sur le canton de Vaud, Mies. Chacun conviendra que la commune de Chêne-Bougeries n'est absolument pas une commune concernée. M. Colquhoun précise que cet appel à avis des communes concernées fait partie de la loi fédérale. C'est donc la Confédération qui a demandé à l'Etat de Genève de le faire. C'est d'ailleurs une nouveauté de la part de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), car ils n'ont pas pour habitude de solliciter des avis aussi partagés sur le plan démocratique. Il faut le relever ; mais la demande reste adressée aux communes concernées. On peut bien sûr discuter et prendre le texte proposé aujourd'hui, qui est un copier/coller de celui que le parti des verts a concocté au niveau cantonal et a envoyé à l'ensemble des communes qui le souhaitaient. M. Colquhoun s'interroge néanmoins sur cette utilisation. On peut tout à fait imaginer que le parti des verts prenne une position officielle cantonale, mais qu'on demande cela à un conseil municipal d'une commune qui n'est pas concernée par l'approche et au sens de la consultation menée par la Confédération, l'étonne beaucoup. C'est pour cette raison que M. Colquhoun demande à M. le président de faire une motion d'ordre pour ne pas entrer en matière.

Mme Sobanek pense que l'aéroport, c'est comme le logement, c'est quelque chose qui nous concerne toutes et tous. Chacun saura certainement qu'une initiative en la matière a été débattue au Grand Conseil et qu'une décision consistant à formuler un contre-projet a été prise. Mme Sobanek était présente à certaines auditions concernant les nuisances de l'aéroport. Elle a d'abord entendu les grandes communes concernées par le sujet, l'éventail des nuisances que l'aéroport engendre mais aussi les bénéfices économiques que ce dernier leur apporte, lesquels sont non négligeables. Il demeure toutefois que l'aéroport de Genève est relativement petit. Le territoire est confiné et les nuisances sont très importantes. On ne peut pas non plus dire, parce que Chêne-Bougeries bénéficie d'une situation extrêmement privilégiée : « Allez, je prends mon vol Easyjet (que Mme Sobanek essaie à titre personnel d'éviter) mais on laisse la nuisance aux autres ! ». C'est aussi incorrect que de dire qu'on a tellement de nuisances liées à la construction de logements qu'il faut construire ailleurs. Mme Sobanek remarque que la résolution émanant de la commission Nature & Environnement ne demande finalement pas de s'exprimer ici de façon positive ou négative face à l'extension de l'aéroport, mais que le Conseil administratif prenne position. Le Conseil administratif pourrait éventuellement prendre position dans le cadre de l'ACG. Mme Sobanek rappelle que

le Conseil municipal a débattu ici des demandes d'habitants de Chêne-Bougeries concernant les survols d'hélicoptères en période hivernale. Et si l'on observe attentivement la fiche PSIA, il semble que dans certaines conditions, des survols de Chêne-Bougeries aient lieu. La commune n'est donc pas aussi peu concernée que cela.

Le Président indique avoir bien entendu la demande de motion d'ordre de M. Colquhoun.

M. Colquhoun voulait répondre à Mme Sobanek concernant les survols d'hélicoptères. Effectivement, il fut un temps où ils volaient trop bas. Il faut savoir qu'il existe un point d'entrée précis des hélicoptères dans la zone de contrôle terminale de l'aéroport. Les hélicoptères doivent passer par cet axe qui se trouve sur la commune de Chêne-Bougeries. Il s'agit-là d'une norme fédérale qu'on ne peut pas changer. En revanche, il leur a été demandé par l'aéroport de respecter les minima d'altitude, à savoir 300 m du sol au-dessus d'une agglomération de zone habitée. La société des hélicoptères a fait recours au Tribunal fédéral concernant un certain nombre de normes qu'elle jugeait trop élevées. On ne sait pas si le Tribunal a répondu de manière précise à ce sujet. Mais ces hélicoptères passeront toujours au-dessus de Chêne-Bougeries puisque c'est leur point d'entrée officiel dans la zone de contrôle.

M. Karr précise qu'en date du 24 novembre 2017, le Département de l'urbanisme a écrit aux 45 communes de l'Etat de Genève pour indiquer que la consultation des autorités, ouverte à l'ensemble des communes du canton, prendra fin le 16 mars 2018. Ce n'est donc pas une lubie de la commune d'avoir affiché sur son site Internet le fait qu'il y avait une enquête publique. C'est vraiment une demande des autorités de mettre cette consultation à disposition des tiers et les 45 communes ont jusqu'au 16 mars pour se prononcer.

M. Fassbind remarque qu'on demande au Conseil municipal de prendre position sur un thème politique. C'est clair que l'aéroport nous concerne tous au même titre que les problèmes du monde, du tiers-monde, mais ce n'est pas le rôle du Conseil municipal d'utiliser cette plateforme pour prendre une position dans une direction ou une autre. Le Conseil municipal est là pour s'occuper de la gestion de la commune. Si on commence à ouvrir cette porte, chaque groupe, majoritaire ou minoritaire, va soumettre un sujet sur les animaux, un autre sur l'économie, sous prétexte de solliciter un avis. M. Fassbind aimerait éviter cette dérive raison pour laquelle il soutient la motion d'ordre de M. Colquhoun de ne pas entrer en matière. Il ne s'agit pas non plus de refuser la motion mais simplement de ne pas donner d'avis, ni positif, ni négatif, en somme, de ne pas rentrer dans ce débat qui est relativement éloigné des préoccupations à gérer dans cette enceinte. M. Fassbind souligne aussi le fait qu'on peut se féliciter de ne pas avoir ces soucis, la plupart des habitants de Chêne-Bougeries auront fait le choix de venir habiter du bon côté du Rhône. Il est de fait aussi que l'aéroport rend service à bon nombre de communiens. S'ils en avaient maré, ils l'utiliseraient un peu moins et contribueraient ainsi à diminuer son ampleur.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter la motion d'ordre de M. Colquhoun consistant à ne pas entrer en matière.

- **La motion d'ordre est acceptée par 12 voix pour et 8 voix contre. La résolution n'est donc pas soumise au vote.**

Départ de Mme Heiniger à 22h50.

Mme Sobanek aimerait soulever un point qu'elle trouve fantastique : l'ACG demande à la commune son point de vue, une commission demande d'entreprendre quelque chose et une partie du Conseil municipal décide de ne pas suivre. C'est vraiment quelque chose de bizarre.

Le Président rappelle qu'une motion d'ordre a été demandée. Le sujet est donc clos.

M. Karr aimerait simplement dire qu'il a été extrêmement déçu en séance de commission de constater qu'après avoir demandé l'audition d'un éminent représentant de l'association Genève Cointrin et ancien directeur de l'aéroport, seules deux personnes sur cinq du groupe qui avait demandé cette audition étaient présentes et que seules deux personnes des autres groupes l'étaient également. M. Karr trouvait que c'était un gaspillage de l'attention et de la participation de cet invité qui était quand même une « peinture ». Du point de vue de la réputation de la commune, quand on demande à quelqu'un de venir et qu'on obtient satisfaction, la moindre des choses est de l'honorer de sa présence en commission ou de se faire remplacer. C'était une audition exceptionnelle et M. Karr invite tout un chacun à lire le procès-verbal de séance. Il pense que l'interlocuteur a dû passer trois à quatre heures à préparer ses quarante-cinq minutes d'intervention.

6.2 Jardin d'enfants Les Castagnettes

M. Messerli souhaiterait revenir sur la question des procédures judiciaires en lien avec les « Castagnettes ». Il remercie Mme Garcia Bedetti d'avoir rappelé que plusieurs procédures étaient en cours mais il en avait déjà été fait mention dans la séance du Conseil du 2 novembre 2017. La question de M. Messerli porte, d'une part, sur l'engagement financier de la commune et, d'autre part, sur l'évolution desdites procédures. Mme Garcia Bedetti n'a pas plus cité une plainte pénale pour diffamation contre Mme Golinelli et M. Messerli souhaiterait savoir si cette dernière a été déposée.

M. Locher confirme que des procédures sont en cours aujourd'hui, de l'argent a été engagé, mais dans le but de préserver les intérêts de la commune et partant, des communiens. Il ne sera pas répondu ce soir aux questions de M. Messerli.

M. Messerli fait remarquer qu'il s'agit quand même des deniers publics qui sont engagés dans ces procédures et il avait demandé un minimum de transparence concernant les comptes. L'autre question en lien avec l'aspect financier est de savoir jusqu'où la commune entend aller. On a entendu ce soir que l'avocat et le secrétaire général ont refusé la conciliation proposée et il n'y a pas eu beaucoup d'explications à ce propos. A un moment donné, il faudra bien s'arrêter.

M. Locher a déjà répondu qu'étant donné les procédures en cours et pour préserver les intérêts de la commune et des communiens, il ne donnera pas suite à la question de M. Messerli.

M. Messerli constate que les questions portent aussi sur l'utilisation de ce pavillon, auparavant mis à disposition du jardin d'enfant « Les Castagnettes ». On a parlé d'école de musique mais là encore, il n'y a eu aucune demande, ni dans la commission Culture, ni dans celle de la Petite enfance. M. Messerli pense qu'il serait intéressant que cette école de musique soit reçue par l'une des deux commissions. Il pense également que cela ferait avancer le dossier d'une case si la nouvelle association des « Castagnettes » était reçue par la commission Petite enfance et Jeunesse. C'est difficile d'y voir clair vu de l'extérieur. M. Messerli fait la demande formelle de recevoir cette association en séance de commission.

Mme Mathey-Roguet trouve intéressant ce qu'a dit Mme Garcia Bedetti dans ses communications. La commune attend les comptes des Castagnettes pour les années 2016 et 2017. Peut-être que s'ils les fournissaient, ce serait aussi plus facile d'avancer.

M. Messerli se souvient que les comptes 2016 avaient été rendus mais qu'ils étaient considérés comme opaques. Des questions ont-elles été posées ? M. Messerli sent surtout une difficulté de communication entre l'association des « Castagnettes » et la commune. Il aimerait donc savoir si la question concernant les comptes 2016 a été formellement posée. Quant aux comptes 2017, les associations ont jusqu'au mois de mars pour les rendre.

M. Stroun prend note de la proposition d'inviter l'association des « Castagnettes », mais il pense qu'il faut prendre en compte le fait qu'aujourd'hui, il existe un conflit entre la commune et cette association et que les tribunaux ont été saisis. Les commissions ne sont pas un tribunal, ni un organe de médiation. M. Stroun ne croit pas que cela ait un sens d'inviter l'association devant la commission. Il ne voit pas ce que cela apporterait étant donné qu'on ne pourrait rien négocier avec eux, on ne pourrait rien leur promettre, on ne pourrait s'engager à rien, on ne pourrait que les écouter et cela n'apporterait rien. Sachant que le conflit doit être tranché par les tribunaux, le rôle de la commission n'est pas de s'immiscer dans les procédures en cours.

Mme Sobanek a l'impression qu'on ne fait pas les choses dans le bon sens. Le Conseil municipal devrait représenter tous les habitants. Ils ne sont pas tous bleus, jaunes, rouges, verts, c'est justement un mélange. Une partie des habitants est venue à plusieurs reprises exprimer qu'elle souhaite que ce jardin d'enfants puisse poursuivre ses activités et aujourd'hui on ne voudrait plus les écouter parce qu'un conflit entre le Conseil administratif et les responsables de l'association a surgi. Pour Mme Sobanek, il existe une différence entre le Conseil administratif et la commune, les élus et les intérêts de l'ensemble des habitants. Elle se sent très mal à l'aise en tant que conseillère municipale d'être approchée concernant l'implication de la commune dans ce dossier. Elle répond généralement que la commune n'entreprend rien, qu'elle est en procès. Mettre une cloche sur ce qui dérange constitue toujours la bonne vieille recette de Chêne-Bougeries. On ne discute pas. On ne met pas les choses ouvertement sur la table. Des procédures sont en cours ; on n'en parle pas. Mme Sobanek rappelle que certains procès peuvent durer très longtemps. Personnellement, elle a de la peine à se faire une image des responsables de l'association du jardin d'enfants. Sont-ils des escrocs parce que visiblement les comptes présentent certaines anomalies ? Sont-ils des gens qui ne savent pas vraiment gérer les affaires, ou sont-ils des gens qui peuvent apporter quelque chose à la commune qui a besoin d'espaces dévolus à la Petite enfance ? Par ailleurs, la commune passe pour avoir un comportement autoritaire, absolument inutile. Elle envenime les conflits et paye des avocats pour gérer les rapports avec ses citoyens. Mme Sobanek trouve cela dommage.

M. Ulmann rappelle en premier lieu qu'il y a deux parties en procès. Les procès sont en fait une manière de régler les litiges. On utilise les tribunaux qui doivent normalement trancher et on recourt aux avocats, d'abord pour des raisons techniques, le langage judiciaire n'est pas celui de tous les jours, et aussi pour diminuer l'intensité du conflit. Quand on parle par le biais d'avocats, il est évident qu'on met un écran et la règle, en cas de litige, consiste à éviter que les parties se parlent directement entre elles ceci afin de normaliser leurs échanges. M. Ulmann voit aussi un problème à faire venir des membres de l'association en commission. Des procès-verbaux seraient établis où l'on pourrait faire ressortir qu'on aura admis un tort.

Et que se passerait-il si trois commissions se prononcent de manière différente sur le sujet ? Une audition apporterait plus de confusion qu'autre chose.

M. Stroun voulait répondre à Mme Sobanek. Sans entrer dans la discussion de savoir si ce que la commune fait la satisfait ou non, il ne pense pas qu'il est juste de dire qu'il existe un groupe de citoyens dans cette affaire, que c'est un débat ouvert qui n'est pas tranché. La décision était connue du Conseil municipal et aussi de la commission Petite enfance et Jeunesse, il y a d'ailleurs passablement de temps, concernant la fermeture de ce jardin d'enfants, au profit d'une crèche. Ce n'est donc pas un conflit de savoir si on a raison ou non de fermer ce jardin d'enfants, c'est simplement un conflit suite à la position d'une des parties qui, à un moment donné, n'a plus été d'accord avec la solution qui avait été trouvée. Si on pose la question à Mme Sobanek de savoir ce qui se passe, c'est cela qu'il faut expliquer. Ce n'est pas la question d'affirmer qu'on ne tient pas compte des besoins. La décision qui a été prise à l'époque, l'a été sur la base d'une analyse des besoins. Il avait été dit qu'il valait mieux développer des crèches, plutôt que des jardins d'enfant. M. Stroun rend attentive Mme Sobanek à la manière dont elle défend ce dossier parce que cela crée une tension qui n'a pas sa raison d'être.

M. Borda d'Água a une précision concernant l'Accademia d'Archi. Il a toujours été fait état en commission Culture de ce besoin en matière de locaux, ceci en début de législature déjà puis lors de la présentation des budgets. Cet élément revient de manière régulière, à savoir que la commune doit investir pour financer des locaux à la paroisse de Chêne-Bougeries. M. Borda d'Água a une deuxième chose à dire. Il n'est pas très formaliste d'habitude mais étant donné qu'une procédure est en cours et que le règlement du Conseil est assez clair à ce sujet, il aimerait bien que le Président fasse respecter l'article 42 concernant la question orale dont il donne lecture : ¹ les questions orales sont posées au point correspondant de l'ordre du jour ; ² le Conseil administratif répond immédiatement ou lors de la séance suivante ; ³ le président peut ouvrir un bref débat sur la question et sur la réponse. M. Borda d'Água fait remarquer que la longueur des séances a été discutée au Bureau. En appliquant cet alinéa, les séances du Conseil seraient aussi plus courtes.

Le Président estimait, à teneur de l'art. 42 et étant donné l'intérêt de chacun à participer au débat, et vu l'heure qui n'est pas trop tardive, qu'on pouvait se prononcer sur cette question.

6.3 Voie verte

M. Colquhoun relève qu'au chemin De-La-Montagne, un passage piétonnier a été installé sur la sorte de gendarme couché qui marque la continuation de la Voie verte CEVA. Ce passage piéton est visible lorsqu'on vient depuis la route de Chêne. Il n'est pas visible lorsqu'on circule en direction de la route de Chêne. Passant très souvent à cet endroit puisqu'il habite dans le quartier, M. Colquhoun a déjà pu constater des accidents avaient été évités de justesse. Il pense qu'il y aura des accidents. Ceux qui empruntent la Voie verte, pour certains depuis les Eaux-Vives ou depuis Chêne, s'engagent avec un certain élan sur ce passage piétonnier. Or le chemin De-La-Montagne est passablement fréquenté. Quelqu'un risque de se faire écraser bientôt, d'autant plus que ce passage piéton n'est pas visible. M. Colquhoun invite le Conseil administratif à demander à la direction générale de la mobilité, qui est compétente en matière de signalisation routière, de poser une signalétique adaptée pour indiquer qu'un passage piétonnier existe à cet endroit, ceci avant qu'un accident ne se produise.

M. Borda d'Água a également une proposition concernant la Voie verte. Peut-être faudrait-il envisager une limitation de vitesse pour les cyclistes puisque les vélos électriques, qui peuvent atteindre 45 km/h, circulent à grande vitesse sur ce tronçon.

M. Karr signale que la question des 45 km/h est à l'ordre du jour de la prochaine séance du groupe de suivi de la voie verte CEVA, qui va malheureusement être dissout puisqu'il a été mis sur pied notamment avec les CFF qui considèrent que leur travail est terminé, alors que les communes ne disposent pas encore d'interlocuteurs au niveau de la direction générale des transports concernant le suivi des mesures de circulation. Cette question va donc être traitée lors de la prochaine, et probablement dernière, séance du groupe de suivi et devra être traduite dans un arrêté de circulation, parce qu'effectivement, les vélos électriques circulent extrêmement vite. Concernant le passage piéton, ce sujet, qui concerne l'exploitation de la Voie verte, émerge également de la responsabilité de M. Karr, à teneur d'une décision du Conseil administratif. Ce point est aussi à l'ordre du jour de la prochaine séance du groupe de suivi, de même que le marquage de la possibilité de passer à vélo puisque, techniquement, il faudrait que les cyclistes descendent de leur vélo pour emprunter ce passage piéton. M. Karr souligne qu'il existe aujourd'hui un conflit d'usages à cet endroit. Il redoute que des incidents, voire pire, se produisent avant que des mesures de marquage aient pu être prises. Il signale encore qu'en zone 30, il ne devrait en principe pas y avoir de passages piétons. Le passage piéton au chemin de Grange-Falquet n'a donc pas lieu d'être au sens de la législation.

Mme Sobanek souhaite faire part des informations que Mme Armand et elle-même ont obtenues de M. Barthassat à ce sujet. En effet, ayant constaté que la situation était très dangereuse, elles ont pris des photos de ce passage piétonnier au chemin De-La-Montagne et les ont mises sur Facebook, ce que le chef du Département adore... Mme Sobanek laisse à Mme Armand le soin de lire la réponse de M. Barthassat.

Mme Armand précise qu'elles ont alerté M. Barthassat sur le fait qu'il existe bel et bien un panneau « Attention passage piéton » mais que ce dernier est caché par un panneau « Attention dos d'âne ». Dès lors, les automobilistes qui circulent en direction de la ville de Genève ne voient pas ce panneau, en plus de ne pas voir le passage piétonnier situé sur la butte. M. Luc Barthassat a donné la réponse suivante : « Voici la réponse de mon directeur de la DGT concernant la Voie verte. Nous allons vérifier sur place afin d'éviter que les panneaux soient dans le même axe. Le dos d'âne a justement été fait pour ralentir les automobilistes qui ne verraient pas le passage pour piétons. Les plans de la voie verte ont par ailleurs été vus par Pro Vélo qui n'a pas relevé ce point. » Renseignement pris, Pro Vélo a relevé ce point, contrairement aux propos de M. Barthassat. Mme Armand signale encore que la section Trois-Chêne et la commission technique de Pro Vélo examinent le dossier.

Toujours concernant la Voie verte, M. Stroun souhaiterait savoir quand est prévue la pose de poubelles. Il y a notamment de nombreuses personnes qui promènent leur chien. Certaines ramassent bel et bien les déjections de leur chien dans un sachet en plastique mais ne savent pas quoi en faire.

M. Karr espère que ce sera fait pour le 23 avril, soit la date de remise de l'ouvrage, mais il ne peut pas donner de réponse précise ce soir.

Concernant la vitesse excessive de certains cyclistes, Mme Lambert suggère de mentionner, dans les retours à faire à la direction générale des transports, que la largeur minimale pour un contre-sens cycliste est de 3 mètres, comme l'a précisé lors d'une séance de commission

M. Widmer, directeur pour la région Arve et Lac. Cela paraît assez étroit par rapport à l'usage que l'on voit se développer de cet axe. Mme Lambert ne sait pas s'il serait possible d'obtenir une amélioration en la matière.

M. Karr ayant répondu par la négative, Mme Lambert continue à penser qu'une amélioration serait nécessaire.

Mme Armand précise que la partie cyclable de la Voie verte fait 2,50 mètres de large, raison pour laquelle il n'y a pas de ligne centrale pour séparer les deux sens. Apparemment, la largeur de 2,50 mètres est la norme minimale en l'absence d'obstacles de chaque côté, tels que des murs.

Mme Déruaz-Lombard a vu des chiens lâchés sur la Voie verte. Il y a ceux qui sont tenus avec des laisses télescopiques, ce qui est déjà intéressant pour les piétons et les cyclistes, mais il y a aussi ceux qui sont lâchés. Serait-il possible de placer des écriteaux, comme dans d'autres parties de la commune, pour rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse ?

S'agissant d'une propriété CFF, M. Karr a pensé l'autre jour à obtenir de ces derniers un règlement d'utilisation pour leur propriété, comme ils en ont dans les gares et dans les trains. En effet, même s'il appartient aux communes de financer l'ouvrage, c'est aux CFF qu'incombe cette signalétique, qui doit être unifiée sur l'ensemble de la Voie verte, d'Annemasse jusqu'à Saint-Genis. Il faut régler une fois pour toutes les conflits d'usages. Jusqu'à présent, la maîtrise d'ouvrage a été conjointe entre le canton et les CFF. Maintenant que la partie construction est terminée, les CFF disent que ce n'est pas leur *core business* de s'occuper de ces questions-là et le canton ne s'est pas vraiment approprié cette voie qu'il n'a jamais considérée comme une voie cantonale alors que la compétence en matière de réglementation lui revient. Par chance, les communes s'entendent très bien. M. Karr relève un autre problème qui n'a pas encore été évoqué ce soir, celui des cailloux qui giclent sur la partie cyclable. Il y a donc un certain nombre de choses à reprendre et, aujourd'hui, personne n'est vraiment propriétaire du problème.

6.4 Nettoyage des abords de la Seymaz

Suite à la question qu'il avait posée lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Borda d'Água souhaite savoir si le nettoyage des abords de la Seymaz a été effectué, notamment vers le pont situé entre Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Il relève que des arbres ont été cassés par les vents violents de la semaine dernière et des branches jonchent les abords de la rivière. Mais surtout, c'est extrêmement sale. Il est pitoyable pour la commune que les abords de la Seymaz soient salis à ce point.

6.5 Chemin de la Chevillarde N° 24

Mme Sobanek remarque d'abord, concernant la Voie verte, que tout a été réalisé aux normes minima. C'est regrettable. Il en a été de même concernant les ascenseurs. Ce sont des choix économiques, qui découlent de choix politiques. Mme Sobanek relève ensuite que M. Karr a mentionné que la commune n'avait pas exercé son droit de préemption concernant la parcelle située au N° 24 du chemin de la Chevillarde. M. Karr sait que Mme Sobanek a envie de bétonner le canton, alors pour quelle raison la commune ne bétonne-t-elle pas le 24, chemin de la Chevillarde ? Plaisanterie mise à part, pourquoi la commune n'a-t-elle pas préempté cette parcelle ?

M. Karr est un peu mal à l'aise pour lui répondre puisqu'il n'était pas sur la même longueur d'onde que ses collègues sur le sujet. Il pensait qu'il y avait matière à essayer d'acquérir la maîtrise foncière – si tant est que la commune a une stratégie en matière d'acquisition de nouvelles parcelles – puisqu'un plan localisé de quartier en force. Cette parcelle fait de mémoire 2000 m² environ. Elle est située en zone 3 de développement. La décision de ne pas exercer le droit de préemption communal a été prise par le Conseil administratif.

M. Locher souligne que lorsqu'un propriétaire vend son bien situé dans une zone de développement, c'est en premier lieu le canton qui peut faire valoir un droit de préemption. Si le canton ne le fait, alors la commune a un droit de préemption. Le droit de préemption existe en vue de réaliser quelque chose. Si, dans le cadre d'un projet qui est défini dans un plan localisé de quartier, la commune ne voit pas d'intérêt à préempter, elle n'a pas de raison de le faire. Les privés savent aussi construire des bâtiments – ils le font souvent plus rapidement et pour moins cher.

6.6 Prévision SRED et densification zone villas

Mme Sobanek revient sur une communication de M. Locher, selon lequel les prévisions du SRED sont toujours fausses. Elle tient à rappeler que le SRED ne peut baser ses prévisions que sur les PLQ existants. Le SRED ne peut pas tenir compte du mitage du territoire par une densification de la zone villa telle qu'elle existe depuis 2012. D'après les procès-verbaux de la commission Territoire, 239 logements ont été construits en zone villa sur Chêne-Bougeries depuis 2012. Mme Sobanek propose de trouver un moyen d'intégrer la densification de la zone villa dans les prévisions d'effectifs scolaires. Pour l'instant, ce développement échappe complètement aux prévisions du SRED, qu'il ne faut donc pas systématiquement accuser.

M. Locher remarque que le SRED a eu visiblement un problème de méthodologie puisque des villas se construisent dans tout le canton mais que les dernières prévisions pour Chêne-Bougeries n'étaient pas correctes. Il est illusoire de penser qu'aujourd'hui, avec le développement que connaît actuellement la commune, et, de plus, sans plan directeur communal, il soit possible d'anticiper d'une quelconque manière tout ce qui se réalise en zone villas. Cette dernière constitue la majorité du territoire de Chêne-Bougeries. Il est impossible d'anticiper la vente de propriétés à des promoteurs qui construiront huit logements sur une parcelle qui comportait jusqu'à présent une seule villa. Mais cela n'a rien à voir avec les problématiques que le Conseil administratif a soulevées par rapport au SRED.

M. Karr signale que le dicastère du territoire tient un *monitoring* des projets de construction également en zone villas. Les données sont transmises au SRED, mais il est difficile de les planifier ou de les anticiper, parce que c'est seulement une fois que les autorisations de construire sont déposées qu'il est possible d'affiner les chiffres. Le dicastère du territoire se base donc sur des fourchettes estimatives et ajuste les données tous les six mois. M. Karr ajoute, à propos des 239 logements mentionnés par Mme Sobanek, que sous l'ancienne loi, cela aurait représenté 85 logements.

6.7 Mobilité nord

La dernière question de Mme Sobanek concerne la mobilité dans le secteur nord et traduit une inquiétude. Mme Sobanek a entendu dire que les bus n'allaient plus desservir le futur centre Coop.

Mme Garcia Bedetti demande d'où Mme Sobanek tient cette information.

Mme Armand indique que, lorsque la commission Territoire a reçu M. Widmer et plusieurs représentants de la DGT pour une présentation de l'axe Frontenex, les trajets du nouveau bus TOSA ont été présentés. Plusieurs suppressions d'arrêts ont été mentionnées, notamment l'arrêt « chemin De-La-Montagne » puisque les bus TOSA étant trop longs, ils ne pourront pas faire le coude pour aller sur ledit chemin De-La-Montagne. Ils iront tout droit sur la route Jean-Jacques Rigaud jusqu'au rond-point pour rejoindre ensuite le chemin de la Seymaz, avec un arrêt TPG « Seymaz » qui sera situé sur le pont qui va être renforcé. M. Widmer a finalement confirmé en séance de commission que le bus N° 34 continuerait à s'arrêter à cet arrêt, mais plus le bus de la ligne N° 9 (qui portera d'ailleurs un autre numéro).

Mme Sobanek pense qu'il est important que la commune se préoccupe de ce que le canton planifie dans ce domaine parce que les services de l'Etat sont d'ores et déjà en train de mettre concrètement certaines choses en place.

6.8 Sentier nature

Mme Armand rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour le « Sentier nature » et qu'un prestataire a été choisi pour mettre en œuvre ce projet. Elle souhaite savoir où en est l'administration communale par rapport à la prise en charge du pilotage. Y a-t-il aujourd'hui un responsable à la commune pour faire avancer ce projet ? Et, partant, quand ce pilotage pourra-t-il démarrer ?

M. Karr annonce que, malheureusement, le collaborateur qui était chargé du projet, M. Riat a décidé, d'un commun accord avec la commune, de se réorienter professionnellement dans un autre canton. En attendant l'aboutissement du processus de recrutement d'une personne qui pourra gérer ce mandat, la commune n'a plus de ressources pour piloter ce projet, qui va donc prendre quelque retard pour des raisons indépendantes de la volonté du Conseil administratif.

6.9 Espaces d'affichage libre

Mme Nicolas rappelle qu'une motion concernant les espaces d'affichage libre a été déposée par le groupe Alternative le 6 avril 2017 et votée par le Conseil municipal. Elle demande ce que le Conseil administratif a entrepris depuis lors. Les espaces d'affichage libre sont toujours dans un état déplorable.

M. Locher répond que les services communaux ont pour tâche d'éviter autant que faire se peut tous ces affichages publicitaires qui n'ont rien à voir avec la vie communale. Il n'a pas l'impression que tous les panneaux communaux soient aussi pollués que veut bien l'affirmer Mme Nicolas, mais il faudra effectivement reprendre la question.

6.10 Equipe de curling du CSSM

M. Ulmann observe qu'il se trouve que l'équipe qui joue au centre sportif de Sous-Moulin a ramené une médaille olympique, celle de bronze. Un événement est-il prévu pour fêter cette superbe médaille ?

M. Locher indique que le bureau du centre sportif de Sous-Moulin a prévu d'organiser une réception pour l'équipe, à une date qu'il faudra fixer de concert avec cette dernière. Les

délégués des trois communes seront invités à cet événement. M. Locher souligne les résultats remarquables de cette équipe au parcours exceptionnel. C'est la première médaille olympique de bronze des Trois-Chêne. Au départ des compétitions, avant même l'obtention de cette médaille, le bureau du centre sportif avait souhaité organiser une action, confiant dans le résultat de l'équipe. Il a dû renoncer à le faire par voie de presse, au vu du budget qui aurait été nécessaire. Il a par ailleurs essayé de se « greffer » sur les affiches des partenaires olympiques pour remercier l'équipe de son talent, mais il a dû y renoncer pour des raisons liées à la teneur des contrats d'affichage.

Le Président ajoute que les communes se sont engagées à verser chacune CHF 1'000.- comme cadeau de félicitation à l'équipe.

6.11 Version test du nouveau site Internet

M. Karr croit qu'à part les plus jeunes d'entre les conseillers municipaux, tout le monde se souvient de cette scène dans les épisodes de *Colombo* : Colombo allait vers la porte, il se retournait et il disait : « Encore une chose ! ». Cette chose, c'est que M. Karr croit se souvenir que l'un ou l'autre d'entre eux avaient demandé à la commune d'étudier la possibilité de réaliser un nouveau site Internet. Il informe le Conseil municipal qu'à partir d'aujourd'hui et pour les trente prochains jours, une adresse Internet, à savoir www.cbdemain.ch, a été créée avec une version de test du nouveau site. Il s'est bien gardé de le dire en début de séance, pour éviter que tous les conseillers municipaux n'aillent cliquer. Il s'agit bien d'une version test, ouverte aux seuls conseillers municipaux et employés communaux. Ils y trouveront un formulaire pour faire part d'erreurs qu'ils auraient constatées, de mises en page qui seraient erronées ou encore d'informations qui seraient datées, par exemple. M. Karr les invite à remplir ce formulaire et à ne pas envoyer de courriels car tout sera centralisé dans une base de données. Pour le moment, environ 70% de la fonctionnalité a été mise en place. Pratiquement tous les articles qui étaient en ligne sur le site existant ont été transposés. L'enjeu consiste à nantir le site Internet de toutes les informations encore actuelles qui figurent sur le site existant. M. Karr espère que la navigation sera bonne sur ce site (qui n'est pas parfait mais qui représente une grande amélioration par rapport au site existant). Que ce soit pour une consultation sur une tablette, un téléphone portable ou encore pour les besoins d'accessibilité des personnes malvoyantes – un certain nombre de choses intéressantes ont été développées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h06.

Le secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Le Vice-président
du Conseil municipal
F. GROSS